

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 11/02/2025

15,8 millions d'euros dédiés à la création de nouvelles solutions d'accompagnement en faveur des personnes vivant avec un handicap en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024.

Lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, le Président de la République avait annoncé la mise en place du plan 50 000 solutions afin d'apporter une réponse aux enfants et aux adultes en situation de handicap sans solution adaptée à leurs besoins.

C'est dans ce cadre, que l'Agence régionale de santé Provence-Alpes Côte d'Azur a décliné ce plan au niveau régional avec le « PAC'AMBITION 50 000 solutions » en lançant en février 2024 un appel à manifestation d'intérêt à destination de tous les établissements de santé médico-sociaux.

Depuis septembre 2024, les premières nouvelles solutions se sont concrétisées sur l'ensemble de la région.

✓ Dans les Alpes-de-Haute-Provence

L'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés organise douze week-ends par an pour sept jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ces week-ends ont pour objectif de donner du répit aux familles, tout en aidant les jeunes à gagner en autonomie et à s'intégrer socialement.

Ces séjours sont organisés dans le cadre du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME).

Le premier week-end a eu lieu du 27 au 29 septembre 2024. Au 31 décembre 2024, 11 jeunes ont déjà participé à quatre week-ends.

Pendant ces séjours, les jeunes découvrent de nouvelles activités variées comme le sport, la culture, les loisirs ou le bien-être. Cela leur permet de tisser des liens avec leurs camarades, de mieux interagir avec leur environnement et de s'impliquer dans la vie associative locale.

L'organisation de ces week-ends de répit apporte également une réponse aux enfants présentant la double vulnérabilité, à la fois en situation de handicap et accompagnés au titre d'une mesure de protection de l'enfance.

✓ Dans les Hautes-Alpes

L'Association départementale pour la sauvegarde des enfants et des adultes 05 a étendu son offre de Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) pour enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme. Au 1er décembre 2024, ce sont 10 enfants qui ont été accompagnés.

✓ Dans les Alpes-Maritimes :

Transformation de 5 places d'hébergement en semaine de l'Institut d'éducation motrice (IEM) Rossetti en places ouvertes 365 jours/an porté par les Pupilles de l'Enseignement Public des Alpes-Maritimes.

Un nouveau dispositif d'hébergement a été créé pour accueillir des jeunes de 6 à 17 ans en grande difficulté, à la fois en situation de handicap et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ce dispositif, appelé "365 ASE", fonctionne toute l'année et offre un hébergement temporaire.

Il accueille les jeunes en soirée et la nuit, de 16h30 à 8h30 en semaine, et 24h/24 les week-ends et pendant les vacances scolaires. Cependant, il ne remplace pas les structures habituelles qui accompagnent les jeunes en journée. Une coordination étroite est donc mise en place avec les équipes de l'ASE et les professionnels médico-sociaux pour assurer un suivi complet.

L'accès à ce dispositif est validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) après une analyse de la situation. Il est destiné aux jeunes en risque de rupture avec leur lieu de vie, ou déjà en rupture partielle ou totale.

L'hébergement de 5 places est proposé pour une durée limitée de 3 mois à 6 mois, renouvelable une fois si nécessaire, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de situation.

Au 31 décembre 2024, 5 jeunes enfants ont pu bénéficier déjà de ce dispositif.

✓ Dans les Bouches-du-Rhône

Une nouvelle antenne du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) a été créée à Châteaurenard et porté par l'association Les Abeilles.

Elle peut accueillir 10 enfants, notamment ceux ayant des troubles du développement (autisme, déficience intellectuelle, troubles neurodéveloppementaux), sur un territoire (Arles-Alpilles-Crau-Camargue) dépourvu d'une telle offre.

Ce nouvel accompagnement s'inscrit dans une démarche globale d'inclusion pour répondre aux besoins des enfants et soutenir les familles. Elle se concentre sur une prise en charge précoce et adaptée, pour les enfants de 0 à 7 ans. L'accompagnement comprend un suivi psychologique, de la psychomotricité et de l'orthophonie, en lien avec des professionnels locaux.

Depuis son ouverture le 2 septembre 2024, 10 enfants bénéficient déjà de ce dispositif. L'objectif est d'accompagner jusqu'à 20 enfants à terme.

✓ Dans le Var

1 - Le projet SISEP (Service d'Insertion Sociale et Professionnelle), porté par l'association PHAR 83, accompagne les personnes en situation de handicap ayant une orientation en ESAT et désireuses de s'insérer professionnellement en milieu ordinaire sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée.

Le projet vise à développer leurs compétences professionnelles et sociales, tout en travaillant sur les obstacles qui freinent leur accès à l'emploi.

Le SISEP collabore avec de nombreux partenaires : employeurs, écoles, centres de formation, organismes comme Cap Emploi ou la Mission Locale, et des structures médico-sociales. Ensemble, ils mettent en place un accompagnement personnalisé de 1 an renouvelable une fois, proche des besoins de chaque personne.

Les actions proposées permettent :

- d'aider à la transition entre un institut médico-éducatif (IME) et un emploi ordinaire ;
- de soutenir le passage d'un contrat d'apprentissage à un emploi durable ;
- de favoriser le passage d'un CDD à un CDI ;
- de faciliter l'intégration professionnelle après un lycée professionnel ;
- la transition après un placement en protection de l'enfance vers un parcours médico-social.

Au 1er janvier 2025, 23 personnes ont été mises en contact avec le SISEP et un accompagnement a déjà débuté pour 10 d'entre elles.

2 - Les pôles d'appui à la scolarité sont accessibles aux parents, enseignants, directeurs ou chefs d'établissement et visent à :

- **accompagner les familles** : en permettant aux parents d'avoir un interlocuteur unique au sein de l'école pour analyser la situation de leur enfant et bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins ;
- **apporter aide et soutien** ponctuel à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès au savoir et aux compétences en proposant des réponses pédagogiques et éducatives adaptées et rapidement opérationnelles ;
- **soutenir les enseignants** : en apportant des solutions rapides pour mieux scolariser les élèves. Cela inclut des aménagements pédagogiques, du matériel adapté, ou encore l'intervention de professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social ;
- **organiser l'accompagnement humain** : en assurant également la mise en œuvre des aides humaines (AESH) décidées par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

41 Pôles d'Appui à la Scolarité ont été ouverts depuis septembre 2024 dans le département du Var, dans le cadre d'une collaboration entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et les services de l'Éducation nationale.

En seulement 4 mois de fonctionnement, **près de 1300 sollicitations** ont été reçues par la cellule d'écoute PAS mise en place par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Var

✓ Dans le Vaucluse

Création de places d'IME hors les murs dans le cadre du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (plateforme IME-SESSAD) porté par le Groupement de Coopération Regard commun à Carpentras pour les enfants de 3 à 7 ans, en situation de handicap.

Cet IME hors les murs permet d'accompagner les enfants de façon précoce pour soutenir leur parcours dans leur environnement social, scolaire et leur lieu de vie sur les territoires de Carpentras, Loriol, Sarrians, Aubignan, Beaumes-de-Venise, Pernes, Saint-Didier, Mallemort, Mormoiron, Bédoin, Malaucène, Vacqueyras, L'Isle-sur-la-Sorgue.

Les missions du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) hors les murs sont :

- d'évaluer les besoins de l'enfant en lien avec les acteurs déjà impliqués dans l'accompagnement ;
- de délivrer des prestations directes à l'enfant dans l'ensemble de son environnement (école ou tout autre lieu de socialisation et de vie) en lien avec son projet personnalisé ;
- de proposer des actions de soutien aux familles.

Ce dispositif peut accueillir 8 enfants. A ce jour, ce sont 6 enfants qui sont pris en charge, et 2 autres le seront prochainement. Parmi eux, 3 bénéficient d'un suivi par la réponse accompagnée pour tous.

Avec cet investissement, l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur réaffirme son engagement à favoriser l'inclusion et à renforcer l'accompagnement médico-social des personnes vivant avec un handicap. Ces nouvelles solutions s'inscrivent dans une dynamique durable d'amélioration de l'accès aux soins, à l'éducation et à l'emploi, garantissant à chacun une place dans la société.